



utilisation de faits de la vie privée sur un blog

Par **ilham**, le **21/08/2009** à **21:45**

Un parent a créé un blog sur lequel il "narre" à sa façon des événements concernant ma famille, utilisant nos prénoms, nos localités, ceci sans autorisation de notre part. De plus les faits nous concernant pourraient nous attirer des ennuis. A-t-il le droit de diffuser sur internet des événements sans l'autorisation des mis en cause? Peut-on signaler ce blog pour atteinte à la vie privée? Merci.

Par **RaG1luy**, le **23/08/2009** à **22:01**

Bien sûr que non, il n'en a pas le droit.

Demandez lui gentiment de retirer tout ceci de son blog, et prévenez le que le cas échéant vous vous en remettrez à la justice.

S'il ne vous écoute pas, il n'y a plus qu'une solution: la plainte...

Et là, c'est un peu au bon vouloir de tous.

Sachez que j'ai porté une plainte pour des faits similaires il y a un peu plus d'un an. Je n'ai jamais obtenu réparation et le dossier a été classé sans suite par le parquet malgré l'adresse IP et le nom de la personne retrouvés...

Bon courage!!

Par **ilham**, le **25/08/2009** à **09:34**

Merci de votre conseil.